,							
PÔLE HANDICAP GESTION DE PATRIMOINE TUTELLE & HANDICAP		Incidences sur les allocations versées par la CAF			Incidences sur l'aide sociale		
Produits financiers	Soumis à l'impôt sur le revenu	ААН	Allocations Logement (1)	Prime D'activité	АСТР	PCH pour fixation du taux de prise en charge (80 - 100%)	Frais d'hébergement et d'entretien en foyer
Livrets réglementés (Liv. A, LDD, LEP)	Non	Non	(1)	Non	Non	Non	Oui
Livrets non réglementés (Liv. B, Grand format)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Comptes à terme (CAT/DAT)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
PEL	Oui, après 12 ans ou souscrit depuis 2018	Oui, après 12 ans ou souscrit depuis 2018			Oui, après 12 ans ou souscrit depuis 2018		Oui, au moment du retrait
CEL	Oui, si souscrit depuis 2018	Oui, si souscrit depuis 2018 (1)			Oui, si souscrit depuis 2018		Oui
Compte-titres (Actions, oblig., SIVAV, FCP)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
PEA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
							Oui sauf si PEP

Non

Non

Non

Non

PEP*

Non

Non

épargne handicap

Contrat assurance-vie « classique » (phase d'épargne)	Non, les intérêts capitalisés ne sont pas fiscalisés MAIS prélèvements sociaux sur fonds euros	Non	(1)	Non	Non	Non	Oui
Contrat Assurance-vie « classique » (sortie capital)	Oui, sauf après 8 ans pour la part d'intérêts rachetés < 4.600 € ou 9.200 €	Oui, sauf après 8 ans pour la part d'intérêts rachetés < 4.600 € ou 9.200 €			Oui, sauf après 8 ans pour la part d'intérêts rachetés < 4.600 € ou 9.200 €		Oui pour la part d'intérêt comprise dans le rachat
Contrat Assurance-vie « épargne handicap » (phase d'épargne)	Non, les intérêts capitalisés ne sont pas fiscalisés ni prélèvements sociaux	Non	(1)	Non	Non	Non	Non
Contrat assurance-vie « épargne handicap » (sortie capital)	Oui, sauf après 8 ans pour la part d'intérêts rachetés < 4.600 € ou 9.200 €			Oui, sauf aprè part d'intérêts 4.600 € o	Oui pour la part d'intérêt comprise dans le rachat		



^{*}Depuis 2003, Il n'est plus possible de souscrire à un PEP, toutefois, ceux existant peuvent être transformés en assurance vie (notamment avec l'option épargne handicap) permettant de bénéficier de ses nombreux avantages.

⁽¹⁾ Les intérêts, plus-values et revenus imposables sont pris en compte sauf pour les rentes issues des contrats épargne handicap.